

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2020 A 18 H 00

Salle Romain Rolland

M. Nicolas Bourdoune ouvre la séance et présente les responsables de services.

Il procède à l'appel des conseillers. Le quorum est atteint.

M. Roland Gateau est désigné secrétaire de séance.

M. Carvoyeur souhaite connaître les délégations des adjoints.

M. Bourdoune précise que cela figure à l'ordre du jour. Il propose que l'on envoie l'organigramme de la collectivité à chaque conseiller afin d'avoir une vision globale des services.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Détermination des commissions :

M. Bourdoune propose la création de neuf commissions :

- Commission des ressources humaines
- Commission des Affaires scolaires
- Commission Travaux et Aménagement urbain
- Commission des Finances et de la programmation budgétaire
- Commission Sports
- Commission des affaires culturelles
- Commission Solidarité famille
- Commission Associations, Festivités et cérémonies
- Commission Environnement, qualité de vie et démocratie locale

Les commissions sont présidées par le Maire ou un vice-Président qui est traditionnellement l'adjoint ou le conseiller municipal délégué en charge du secteur, auquel je vous propose d'ajouter 7 autres membres, soit au total **8 membres** (comme lors du précédent mandat).

La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle et permettre à chacune des listes d'avoir au moins un représentant :

Soit

5 représentants pour la liste Unissons Nos Energies !

2 représentants pour la liste Clamecy pour Tous

1 représentant pour la liste « Rassemblement pour Clamecy ».

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

Commission des ressources humaines	Nicolas Bourdoune	- Lépinasse Véronique -Texier Gilles -Dimpré Zaraa -Ciudad-Kadi Isabelle -Maillard Odile -Schweyer Evelyne
Commission des Affaires scolaires	Isabelle Ciudad-Kadi	-Cavalli Kabboura -Brion Muriel -Magnien Alain -Monfourny Nicole -Guibert Julien
Commission Travaux et Aménagement urbain	Alain Dedianne	-Faule Nicole -Gateau Roland -Pardanaud Ruddy -Dedianne Mickaël -Méchin Dominique -Schweyer Evelyne
Commission des Finances et de la programmation budgétaire	Patricia Bonin	-Taupenot Valérie -Magnien Alain -Meftah Sophie -Gateau Roland -Méchin Dominique -Carvoyeur Michel -Schweyer Evelyne
Commission Sports	Gilles Texier	-Boiché Loïc -Dapoigny David -Magnien Alain -Taupenot Valérie -Méchin Dominique -Guibert Julien
Commission des affaires culturelles	Valérie Taupenot	-Cholet Rémi -Lépinasse Véronique -Pardanaud Ruddy -Bonin-Blin Patricia -Guibert Julien

Commission Solidarité famille	Alain Magnien	-Dimpré Zaraa -Lépinasse Véronique -Texier Gilles -Cavalli Kabboura -Maillard Odile -Guibert Julien
Commission Associations, Festivités et cérémonies	Louissette Duqué	-Pardanaud Ruddy -Monfourny Nicole -Brion Muriel -Cholet Rémi -Schweyer Evelyne
Commission Environnement, qualité de vie et démocratie locale	Dominique Girault	-Meftah Sophie -Cholet Rémi -Dedienne Mickaël -Boiché Loïc -Maillard Odile -Guibert Julien

La composition des commissions est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président : Nicolas Bourdouné ou en son absence Isabelle Ciudad-Kadi

Titulaires :

Roland Gateau
Alain Dedienne
Patricia Bonin-Blin
Dominique Méchin
Julien Guibert

Suppléants :

Nicole Faule
Louissette Duqué
Mickaël Dedienne
Michel Carvoyeur
Evelyne Schweyer

La composition de la Commission d'Appel d'offres est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le Maire, Président

Alain Magnien
Sophie Meftah
Louisette Duqué
Odile Maillard
Evelyne Schweyer

La composition est adoptée à l'unanimité.

Comité technique et CHSCT :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 4 le nombre de membres titulaires et suppléants au Comité Technique et au CHSCT. Ce nombre était précédemment fixé à 4 titulaires et 4 suppléants, identique à celui des membres représentant le personnel.

DELEGATIONS

Nom de l'organisme	Nombre de désignation	
<u>Nièvre ENERGIES</u>	-1 représentant de la commune pour les Assemblées Générales -1 représentant pour le Conseil d'Administration	Nicolas Bourdoune
<u>SIEEEN</u> -Commission locale énergie (CLE) 01/01/2017)	2 délégués	Roland Gateau Alain Dedianne
-Compétence conseil en énergie partagée (06/04/2016)	1 délégué	Patricia Bonin-Blin
-Compétence réseau de chaleur (16/01/2015)	1 délégué	Dominique Girault
-Compétence Infrastructures réseau véhicules Electriques (29/11/2016)	1 délégué	Gilles Texier
-Compétence éclairage public (22/10/2007)	1 délégué	Roland Gateau
-Compétence gaz (11/08/2004)	1 délégué	Louisette Duqué

-Compétence production électrique (01/12/2012)	1 délégué	Alain Dedianne
Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du niver nais	1 titulaire Patricia Bonin	1 suppléant Nicolas Bourdoune
Espace social des Vaux d'Yonne	2 délégués Nicolas Bourdoune Isabelle Ciudad-Kadi	
Mission Locale Bourgogne Nivernaise	1 titulaire Patricia Bonin	1 suppléant Nicolas Bourdoune
Conseil d'administration du Lycée	2 titulaires Isabelle Ciudad-Kadi Sophie Meftah	2 suppléants Nicolas Bourdoune Nicole Faule
Conseil d'administration du Collège	1 titulaire Isabelle Ciudad-Kadi	1 suppléant Nicolas Bourdoune
<u>Délégués école :</u> Groupe scolaire Claude Tillier Groupe scolaire Ferme Blanche	1 délégué 1 délégué	Muriel Brion Nicole Faule
Conseil d'administration de l'Association Culture et Loisirs	2 membres de droit	Valérie Taupenot Alain Magnien
Comité de Jumelage	3 membres de droit	Rémi Cholet Véronique Lépinasse Ruddy Pardanaud
Groupement touristique des Vaux d'Yonne	6 délégués	Dominique Girault Zaraa Dimpré Nicole Monfourny Rémi Cholet David Dapoigny Loïc Boiché
Société Locale d'Epargne de la Nièvre (caisse d'Epargne)	1 représentant Nicolas Bourdoune	
GIP Territoires Numériques	1 titulaire Patricia Bonin	1 suppléant Nicolas Bourdoune
Correspondant défense	Dominique Girault	
Nièvre AMENAGEMENT	1 délégué Nicolas Bourdoune	
SEM Patrimoniale de la Nièvre	1 délégué Patricia Bonin	
RESO	1 Titulaire Nicolas Bourdoune	1 suppléant Valérie Taupenot
Nièvre Ingénierie	1 titulaire Nicolas Bourdoune	
Cités de Caractère de Bourgogne Franche Comté	1 délégué Nicolas Bourdoune	

Les délégations sont adoptées à l'unanimité.

M. Guibert demande deux postes sur les 6 délégués du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne pour les oppositions. C'est un sujet qui l'intéresse, étant délégué au tourisme au Conseil Régional, il est très actif et trouve dommage de ne pouvoir participer à cette délégation qui est liée au tourisme.

M. Bourdoune répond qu'il s'agit du fleurissement. Il est désolé mais la répartition est telle que le groupe l'a souhaitée.

- Création de postes :

Il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet.

M. Guibert s'interroge sur l'affectation de ces postes.

M. Bourdoune répond qu'il s'agit d'un poste à la comptabilité et de deux postes aux services techniques suite à des départs d'agents.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Prime exceptionnelle COVID 19 :

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'instituer une prime exceptionnelle pour les agents ayant été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour assurer la continuité du fonctionnement des services.

Le montant de la prime s'élève à 150 € et est exonérée d'impôts.

M. Carvoyeur souhaite connaître le nombre de personnes concernées.

M. Bourdoune indique qu'elles sont entre 20 et 30. Ces agents ont répondu aux besoins essentiels de la population et à la continuité des services (état civil, comptabilité, services techniques...).

Il remercie le conseil de cette décision et remercie les agents pour leur investissement.

Affaires scolaires :

- Subvention Ecole des Métiers Dijon Métropole : Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une participation de 50 € pour un apprenti.

Travaux :

- Demande d'avance chantier voirie pour entreprise COLAS :

L'entreprise Colas devait réaliser des travaux de voirie rue du Grenier à Sel au moment du confinement. Les travaux sont repoussés à l'automne. L'entreprise rencontre des difficultés financières et souhaite bénéficier d'une avance de 30 % sur ce marché, soit 32 227,20 €. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette demande d'avance.

Mme Maillard demande s'il s'agit de pénalités de retard ou d'une avance.

M. Dedianne indique qu'il s'agit d'une avance sur les travaux. Cette entreprise a des difficultés financières, bien que ce soit une grosse entreprise, et demande une avance sur le marché attribué.

Mme Maillard remarque que cette entreprise est mondiale avec 463 M€ de chiffres d'affaires. En 2019 une augmentation de 4 % du CA et en 2018 13 % de CA supplémentaire. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Bourdoune souligne que cette entreprise est également impactée par le confinement du COVID 19 et qu'en temps normal, elle aurait déjà engagé les travaux et la commune aurait déjà versé une avance du marché. Ils auraient pu commencer les travaux au terme du confinement, mais ces travaux concernaient les rues du centre ville où les commerçants et restaurateurs sont déjà très impactés. La commune a souhaité que les travaux soient reportés à l'automne et il est normal qu'une avance leur soit versée dès à présent une participation de 30 % puisque nous sommes en partie responsables de ne pas avoir commencé les travaux.

Mme Maillard demande s'il y a une date de commencement des travaux car la demande n'a pas été notifiée. Est-il possible de fixer une date pour cette entreprise ?

M. Bourdoune indique que la commune a demandé à l'automne pour impacter le moins possible nos commerçants, après la saison touristique. La date de la commande est à compter d'octobre au terme de la saison touristique.

M. Guibert relève qu'il a bien entendu les explications de Monsieur l'adjoint et ses propos rejoignent ceux de Mme Maillard concernant les chiffres d'affaires de la Colas, même s'il n'a pas trouvé les mêmes montants 879 M€. Il s'agit d'un groupe international. Il se demande s'il a besoin de cet argent, il a des actionnaires. Il se pose des questions. Par ailleurs, il est demandé au conseil d'acter une ligne de trésorerie de 500 000 € à 0,70 %. Donc on emprunte d'un côté de l'argent et on est généreux avec un groupe international coté en bourse. S'il s'agissait d'une clause légale, on se serait adjoint à vous car c'est contractuel. Le Rassemblement pour Clamecy votera contre. S'il s'agissait d'un groupe local pourquoi pas, mais pas pour faire la trésorerie d'un groupe international. Vous voulez favoriser les locaux, notre groupe vous aurait suivi sur cette mesure. Au lieu d'emprunter 500 000 €, on n'aurait emprunté que 470 000 € et ce sont les finances des Clamecycois qui vous diront merci.

M. Bourdoune précise que la commune n'a pas emprunté 500 000 €, il s'agit de l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Ce n'est pas la même chose.

Ce dossier est approuvé à la majorité (2 contre).

Affaires culturelles :

- Subvention Amis de Claude Tillier pour l'édition de 300 exemplaires du bulletin annuel de l'association : 360 € (votée à l'unanimité).
- Subvention Allumeurs des Toiles : subvention de fonctionnement : 1 600 € (votée à la majorité 2 contre).

Environnement :

- Travaux en forêt communale :

L'ONF propose d'engager le programme de travaux suivant dans la forêt communale :

- Entretien mécanisé du cloisonnement sylvicole sur la parcelle 8
- Dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 8
- Broyage mécanique pour aménagement d'un chemin

Le montant des travaux est estimé à 5 650 € HT.

M. Guibert demande des explications sur le broyage mécanique du chemin car il y a plusieurs appellations de chemins et dans certains cas des aides financières.

M. Gateau précise qu'il s'agit d'un chemin de débardage.

Information au Conseil

- Ouverture d'une ligne de trésorerie :

La Ville de Clamecy contracte auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € :

- Taux fixe 0,70 %
- Remboursement des intérêts : périodicité trimestrielle
- durée : 12 mois
- Frais de dossier : 500 €

M. Bourdoune précise que l'utilisation de la ligne de trésorerie est très ponctuelle notamment pour des retards de versement de dotations ou subventions de l'Etat. Il est bien entendu que la gestion est la plus rigoureuse possible afin de ne pas y recourir.

- Convention 2C2S :

Afin d'augmenter le nombre des enfants accueillis sur le temps éducatif dans les structures d'éducation nationale et d'éducation populaire et ainsi limiter le décrochage scolaire, la Commune de Clamecy s'est engagée fortement en partenariat avec l'Espace Social des Vaux d'Yonne et l'Education Nationale, dans le cadre de la signature de la convention 2S 2C.

Mme Ciudad-Kadi indique que des réunions se sont déroulées avec les élus, l'Inspectrice éducation nationale, les directrices d'école et l'espace social des Vaux d'Yonne pour accueillir plus d'enfants. Cette convention est désormais caduque dans la mesure où l'accueil des enfants se fera plus largement dès la semaine prochaine. Les Services techniques vont réaménager les salles de classe de façon à accueillir un plus grand nombre d'élèves.

- **Motion :**

PLAN LOCAL DE RELANCE : MOTION DE SOUTIEN

A l'initiative du Pays Nivernais Morvan, avec les 5 communautés de communes qui le composent, des communes volontaires, et l'appui des chambres consulaires, de l'agence départementale du tourisme et de la mission numérique, un plan local de relance a été élaboré.

Il s'agit à court terme de mobiliser tous les moyens disponibles pour contribuer à relancer l'activité dans les différents secteurs (artisanat, commerce, tourisme, culture), par l'investissement public et par l'appel à la contribution citoyenne.

Mais aussi, à moyen terme, il est essentiel de partager des innovations utiles et de valoriser nos ressources (développement des circuits courts, des services à la personne, énergies renouvelables...).

Les communes et les communautés de communes préparent actuellement une série de mesures pour accompagner les entreprises. Les aides à l'investissement et les avances remboursables de trésorerie pour les entreprises seront possibles via un partenariat à construire avec la Région.

Mais des actions immédiates pour relancer l'économie (chantiers publics adaptés, actions auprès des consommateurs...) sont également indispensables.

A l'échelle du Pays Nivernais Morvan, ce plan local complète les initiatives intercommunales et communales. Il met l'accent sur des leviers de relance à actionner collectivement. C'est pour nous, un gage d'efficacité.

Il se construit autour de propositions pour :

1. **accompagner la reprise locale** : là où les communes et communautés de communes peuvent rapidement agir par effet levier auprès des entreprises
2. **rebondir, mais en mieux !** : là où les nouvelles tendances de vies révèlent les atouts formidables de la campagne, le temps est venu de transformer nos intuitions en actes.
3. **amplifier la relance avec des partenariats affirmés** : là où la créativité et l'intelligence collective et locale doivent être entendues et mieux accompagnées par les partenaires publics.

Le conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le plan local de relance à l'échelle du Pays Nivernais Morvan,

Affirme son soutien à la mise en œuvre des opérations proposées.

M. Bourdoune précise que la commune de Clamecy s'engagerait dans les propositions :

- 1 soutenir les artisans : préparer dès maintenant les commandes publiques en favorisant l'accès aux entreprises locales
- 5 sauver les associations culturelles
- 6 Agir vite pour la reprise de l'emploi : les vacances pour tous
- 8 : des logements seniors équitablement répartis sur le pays qui est un besoin sur certaines communes.

Le Pays Nivernais Morvan a besoin du soutien des communes intéressées et communauté de communes et ce qui permettra d'être dans les conditions les plus favorables possible avec ses partenaires (Département, Région, Etat) pour obtenir des financements complémentaires.

M. Guibert : Concernant ce plan de soutien du Pays, ce n'est pas une acception directement. Il y a des points qu'il faudrait discuter. Les élus du Rassemblement pour Clamecy sont prêts à discuter. Bien sûr, il y a des bonnes choses, il y a des vœux pieux, mais attention s'il n'y a pas de budget derrière. Sur de nombreux sujets, nous n'avons pas de détail. On nous parle de 10 gîtes sélectionnés, mais combien de familles sont concernées. C'est une motion de soutien, je comprends la différence.

Renforcer la numérisation des entreprises par exemple c'est une excellente chose, mais nous ne connaissons pas les financements, le budget, le partenariat avec les entreprises privées et beaucoup de détail que nous n'avons pas. Question annexe, concernant la numérisation des entreprises, lors de votre discours vous avez parlé du déploiement de la fibre de Clamecy, quel est le calendrier ? Il s'agit d'un point important de vecteur de développement économique pour le territoire. Il y a quelques points à discuter et mais des choses intéressantes. Notre groupe votera cette motion.

M. Bourdouné : Merci pour votre soutien à l'initiative du Pays. Ce dispositif sera affiné en fonction des partenariats et des engagements des communautés de communes et des communes impliquées et de l'intérêt du projet présenté pour avoir plus de capacités de financement auprès des différents partenaires du Pays. Le calendrier pour le déploiement fibre est un projet porté par la Communauté de Communes. L'engagement était que le déploiement soit courant de l'automne 2020. Il est évident que la crise a reporté et très certainement retardé le processus, mais l'objectif affirmé de la Communauté de communes est que le déploiement soit sur la fin de l'année. A charge pour la future gouvernance de la communauté de communes de développer ce projet car c'est un projet essentiel, cela participe au développement de son territoire.

M. Carvoyeur : Pour la fibre, j'ai quelques informations, il y a un peu de retard au niveau départemental. Un retard surtout au niveau des petits hameaux sur 2023, mais la priorité reste pour le déploiement de la fibre pour Clamecy est 2020-2021. Tout ne sera pas enterré à cause des délais impartis. 14 millions de poteaux seront implantés dans la Nièvre (Rectificatif à la demande M. Carvoyeur : 1,4 million de poteaux) et on risque de passer par les poteaux pour accéder aux derniers kilomètres pour les fermes isolées ou les hameaux concernés. Pour Clamecy, le délai serait tenu.

M. Bourdouné : c'est une bonne nouvelle pour nos entreprises et nos habitants.

La prochaine séance aura lieu mi-septembre. Bonnes vacances studieuses car les commissions commenceront à travailler. Un flyer vous a été distribué concernant une action municipale le temps des cerises. Il s'agit d'une première initiative d'implication des habitants, de démocratie participative et citoyenne afin que les habitants pour que se projettent et soient dans la construction de leur commune. Un rassemblement aura lieu le 27 juin, faites-en le relai et venez nombreux.

La séance est levée.